

SA FRANCIS FAYOLLE

Société anonyme au capital de 1.739.922 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 21 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 10 heures, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis, au siège de la Société, 30 rue de l'Egalité – 95230 Soisy-sous-Montmorency, sur convocation de chacun de ses membres, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

1. Fin du mandat de M. Francis FAYOLLE en qualité de membre et Président du Directoire ;
2. Fin du mandat de M. Bruno FAYOLLE en qualité de membre du Directoire ;
3. Fin du mandat de M. Stéphane GUERIN en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
4. Nomination des membres du Directoire ;
5. Nomination du Président du Directoire ;
6. Nominations à titre provisoire de MM. Francis FAYOLLE et Bruno FAYOLLE en qualité de membres du Conseil de Surveillance à compter du 1er décembre 2024 ;
7. Election de M. Francis FAYOLLE en qualité de Président du Conseil de Surveillance à compter du 1er décembre 2024 ;
8. Mode et montant des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- **M. Louis MARANDAS ;**
- **M. Stéphane GUERIN ;**
- **M. Nicolas MOLIS.**

M. Antoine Butin, membre du Conseil de Surveillance, dûment convoqué, est absent et excusé.

M. Christian DA CONCEICAO FERREIRA et M. Jean Michel HELENNE, commissaires aux comptes titulaires, dûment informés au titre des présentes sont absents et excusés.

La séance est ouverte et présidée par M. Louis MARANDAS.

Le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et que par conséquent, il peut valablement délibérer.

Première Résolution
Fin de mandat de M. Francis FAYOLLE en qualité de membre et Président du
Directoire

M. Francis FAYOLLE a fait connaître au Conseil son souhait de ne plus assumer la fonction de Président du Directoire de la Société à compter du 1er décembre 2024.

Le Conseil le remercie pour l'exercice de son mandat et lui en donne quitus.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième Résolution
Fin de mandat de M. Bruno FAYOLLE en qualité de membre du Directoire

M. Bruno FAYOLLE a fait connaître au Conseil son souhait de ne plus assumer la fonction de membre du Directoire de la Société à compter du 1er décembre 2024.

Le Conseil le remercie pour l'exercice de son mandat et lui en donne quitus.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième Résolution
Fin de mandat de M. Stéphane GUERIN en qualité de membre du Conseil de
surveillance

M. Stéphane GUERIN a fait connaître au Conseil son souhait de ne plus assumer la fonction de membre du Conseil de surveillance de la Société à compter du 1er décembre 2024.

Le Conseil le remercie pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Il est désormais nécessaire de procéder à la nomination des membres du Directoire.

<p style="text-align: center;">Quatrième Résolution Nomination des membres du Directoire</p>
--

Le Conseil décide de nommer en qualité de membres du Directoire :

- **M. Louis MARANDAS** né le 3 février 1978 à Paris 17 (75017) demeurant 10 allée de la grille royale 78430 Louveciennes ;
- **M. Hugues FASTREL** né le 8 septembre 1968 à La Celle-Saint-Cloud (78), demeurant 42 route de Postolonnec 29160 Crozon ;
- **M. Guillaume PELLERIN**, né le 10 octobre 1978 à Versailles (78), demeurant 23 1^{ère} avenue 60260 Lamorlaye ;
- **M. Nicolas MOLIS**, né le 7 octobre 1977 à Aubusson (23), demeurant 33 rue Paul Bert 95120 Ermont.

A l'effet au 1er décembre 2024.

Conformément à l'article 16-6 des statuts, les membres du Directoire sont nommés **pour une période de trois ans** et sont indéfiniment rééligibles.

M. Louis MARANDAS, M. Hugues FASTREL, M. Guillaume PELLERIN et M. Nicolas MOLIS déclarent accepter ces fonctions et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

L'interdiction de cumul de mandat prévue à l'article L. 225-67 du Code de commerce ne s'applique pas aux membres concernés.

Aux termes de l'article 18-2 des statuts de la Société, « *aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil est nommé membre du Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction* ».

M. Louis MARANDAS étant Membre du Directoire de la Société, son mandat au Conseil prend donc fin dès son entrée en fonction **le 30 novembre 2024 à 23h59**.

M. Nicolas MOLIS étant Membre du Directoire de la Société, son mandat au Conseil prend donc fin dès son entrée en fonction **le 30 novembre 2024 à 23h59**.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Cinquième Résolution
Nomination du Président du Directoire

Le Conseil décide de nommer en qualité de Président du Directoire :

- **M. Louis MARANDAS** né le 3 février 1978 à Paris 17 (75017), demeurant 10 allée de la grille royale 78430 Louveciennes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Le siège du Président du Conseil de Surveillance étant vacant à compter du 1er décembre 2024, il est désormais nécessaire de procéder à la nomination des membres du Conseil de Surveillance à titre provisoire.

Sixième Résolution
Nominations à titre provisoire de MM. Francis FAYOLLE et Bruno FAYOLLE en
qualité de membre du Conseil de Surveillance

Le Conseil décide de nommer à titre provisoire à compter du 1er décembre 2024,

- **M. Francis FAYOLLE**, né le 15 janvier 1936 à PARIS (75014), demeurant 34 rue des Loges 95160 MONTMORENCY ;
- **M. Bruno FAYOLLE**, né le 6 mars 1971 à NEUILLY-SUR-SEINE (92), demeurant appartement 5201, Marina Gate 2, Dubaï, Emirats Arabes Unis.

Membres du Conseil de Surveillance **pour une durée de six années.**

Conformément à l'article 18-3 des statuts de la Société, la durée du mandat expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. Francis FAYOLLE et M. Bruno FAYOLLE déclarent accepter ces fonctions et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour lesdites fonctions.

Ces nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SG
LN
NM
GP

Septième Résolution

Election de M. Francis FAYOLLE en qualité de Président du Conseil de Surveillance

Après un tour de table et appel aux candidatures, le Conseil décide de l'élection de M. Francis FAYOLLE comme Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat.

M. Francis FAYOLLE remercie le Conseil de cette confiance, accepte les fonctions ainsi confiées et prend la présidence à compter du 1er décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Huitième Résolution

Mode et montant des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Le mode et le montant des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance seront fixés ultérieurement.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11 heures.

Sur ce, il est dressé le présent Procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme à l'original à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux présentes.

M. Louis MARANDAS ¹	Bon pour acceptation des fonctions de Président du Directoire
M. Hugues FASTREL ²	Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire

¹ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président du Directoire »

² Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire »

M. Guillaume PELLERIN³	Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire 
M. Nicolas MOLIS⁴	Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire 
M. Francis FAYOLLE⁵	Bon pour acceptation des fonctions de président du Conseil de surveillance 
M. Bruno FAYOLLE⁶	Bon pour acceptation des fonctions de membre du conseil de surveillance 
M. Stéphane GUERIN	

³ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire »

⁴ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire »

⁵ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance »

⁶ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Conseil de Surveillance »

SA FRANCIS FAYOLLE

Société anonyme au capital de 1.739.922 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 21 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 10 heures, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis, au siège de la Société, 30 rue de l'Egalité – 95230 Soisy-sous-Montmorency, sur convocation de chacun de ses membres, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

1. Fin du mandat de M. Francis FAYOLLE en qualité de membre et Président du Directoire ;
2. Fin du mandat de M. Bruno FAYOLLE en qualité de membre du Directoire ;
3. Fin du mandat de M. Stéphane GUERIN en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
4. Nomination des membres du Directoire ;
5. Nomination du Président du Directoire ;
6. Nominations à titre provisoire de MM. Francis FAYOLLE et Bruno FAYOLLE en qualité de membres du Conseil de Surveillance à compter du 1er décembre 2024 ;
7. Election de M. Francis FAYOLLE en qualité de Président du Conseil de Surveillance à compter du 1er décembre 2024 ;
8. Mode et montant des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- **M. Louis MARANDAS ;**
- **M. Stéphane GUERIN ;**
- **M. Nicolas MOLIS.**

M. Antoine Butin, membre du Conseil de Surveillance, dûment convoqué, est absent et excusé.

M. Christian DA CONCEICAO FERREIRA et M. Jean Michel HELENNE, commissaires aux comptes titulaires, dûment informés au titre des présentes sont absents et excusés.

La séance est ouverte et présidée par M. Louis MARANDAS.

Le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et que par conséquent, il peut valablement délibérer.

Première Résolution
Fin de mandat de M. Francis FAYOLLE en qualité de membre et Président du
Directoire

M. Francis FAYOLLE a fait connaître au Conseil son souhait de ne plus assumer la fonction de Président du Directoire de la Société à compter du 1er décembre 2024.

Le Conseil le remercie pour l'exercice de son mandat et lui en donne quitus.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième Résolution
Fin de mandat de M. Bruno FAYOLLE en qualité de membre du Directoire

M. Bruno FAYOLLE a fait connaître au Conseil son souhait de ne plus assumer la fonction de membre du Directoire de la Société à compter du 1er décembre 2024.

Le Conseil le remercie pour l'exercice de son mandat et lui en donne quitus.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième Résolution
Fin de mandat de M. Stéphane GUERIN en qualité de membre du Conseil de
surveillance

M. Stéphane GUERIN a fait connaître au Conseil son souhait de ne plus assumer la fonction de membre du Conseil de surveillance de la Société à compter du 1er décembre 2024.

Le Conseil le remercie pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Il est désormais nécessaire de procéder à la nomination des membres du Directoire.

<p style="text-align: center;">Quatrième Résolution Nomination des membres du Directoire</p>
--

Le Conseil décide de nommer en qualité de membres du Directoire :

- **M. Louis MARANDAS** né le 3 février 1978 à Paris 17 (75017) demeurant 10 allée de la grille royale 78430 Louveciennes ;
- **M. Hugues FASTREL** né le 8 septembre 1968 à La Celle-Saint-Cloud (78), demeurant 42 route de Postolonnec 29160 Crozon ;
- **M. Guillaume PELLERIN**, né le 10 octobre 1978 à Versailles (78), demeurant 23 1^{ère} avenue 60260 Lamorlaye ;
- **M. Nicolas MOLIS**, né le 7 octobre 1977 à Aubusson (23), demeurant 33 rue Paul Bert 95120 Ermont.

A l'effet au 1er décembre 2024.

Conformément à l'article 16-6 des statuts, les membres du Directoire sont nommés **pour une période de trois ans** et sont indéfiniment rééligibles.

M. Louis MARANDAS, M. Hugues FASTREL, M. Guillaume PELLERIN et M. Nicolas MOLIS déclarent accepter ces fonctions et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

L'interdiction de cumul de mandat prévue à l'article L. 225-67 du Code de commerce ne s'applique pas aux membres concernés.

Aux termes de l'article 18-2 des statuts de la Société, « *aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil est nommé membre du Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction* ».

M. Louis MARANDAS étant Membre du Directoire de la Société, son mandat au Conseil prend donc fin dès son entrée en fonction **le 30 novembre 2024 à 23h59**.

M. Nicolas MOLIS étant Membre du Directoire de la Société, son mandat au Conseil prend donc fin dès son entrée en fonction **le 30 novembre 2024 à 23h59**.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

GP

SG

LN

Cinquième Résolution
Nomination du Président du Directoire

Le Conseil décide de nommer en qualité de Président du Directoire :

- **M. Louis MARANDAS** né le 3 février 1978 à Paris 17 (75017), demeurant 10 allée de la grille royale 78430 Louveciennes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Le siège du Président du Conseil de Surveillance étant vacant à compter du 1er décembre 2024, il est désormais nécessaire de procéder à la nomination des membres du Conseil de Surveillance à titre provisoire.

Sixième Résolution
Nominations à titre provisoire de MM. Francis FAYOLLE et Bruno FAYOLLE en
qualité de membre du Conseil de Surveillance

Le Conseil décide de nommer à titre provisoire à compter du 1er décembre 2024,

- **M. Francis FAYOLLE**, né le 15 janvier 1936 à PARIS (75014), demeurant 34 rue des Loges 95160 MONTMORENCY ;
- **M. Bruno FAYOLLE**, né le 6 mars 1971 à NEUILLY-SUR-SEINE (92), demeurant appartement 5201, Marina Gate 2, Dubaï, Emirats Arabes Unis.

Membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six années.

Conformément à l'article 18-3 des statuts de la Société, la durée du mandat expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. Francis FAYOLLE et M. Bruno FAYOLLE déclarent accepter ces fonctions et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour lesdites fonctions.

Ces nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Septième Résolution
Election de M. Francis FAYOLLE en qualité de Président du Conseil de Surveillance

Après un tour de table et appel aux candidatures, le Conseil décide de l'élection de M. Francis FAYOLLE comme Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat.

M. Francis FAYOLLE remercie le Conseil de cette confiance, accepte les fonctions ainsi confiées et prend la présidence à compter du 1er décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Huitième Résolution
Mode et montant des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Le mode et le montant des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance seront fixés ultérieurement.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11 heures.

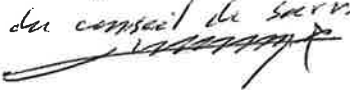
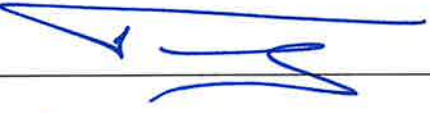
Sur ce, il est dressé le présent Procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme à l'original à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux présentes.

M. Louis MARANDAS¹	Bon pour acceptation des fonctions de Président du Directoire 
M. Hugues FASTREL²	Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire 

¹ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président du Directoire »

² Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire »

M. Guillaume PELLERIN³	Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire 
M. Nicolas MOLIS⁴	Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire 
M. Francis FAYOLLE⁵	Bon pour acceptation des fonctions de Président du conseil de surveillance 
M. Bruno FAYOLLE⁶	Bon pour acceptation des fonctions de Membre du conseil de surveillance 
M. Stéphane GUERIN	

³ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire »

⁴ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire »

⁵ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance »

⁶ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Conseil de Surveillance »